

Réalisation de deux installations de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque sur les toitures de l'école PEPINIERE et de la halle du marché à BAILLY

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

25T001

Date limite de remise des plis

20/03/2025 à 12h

OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mairie de Bailly

Représentant : Le Maire, Jacques ALEXIS

Adresse :

1 rue des Chênes

78870 Bailly

Site internet : <https://www.mairie-bailly.fr/>

La personne en charge du dossier est : Darmé Fabien, responsable des marchés publics.

Mairie de Bailly

1 rue des Chênes

78870 Bailly

Téléphone : 01 30 80 07 65

Courriel : achat@mairie-bailly.fr

■ Assistant à la maîtrise d'ouvrage :

EFFIGREEN

Représentant : CEO, Xavier DELAPORTE

12 av des Prés

78180 Montigny le Bretonneux

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Réalisation de deux installations de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque sur les toitures de l'école PEPINIERE et de la halle du marché

Les travaux consistent en : la mise en place de panneaux correctement dimensionné pour permettre la mise en place d'un système d'autoconsommation individuel et collectif sur la ville et ses établissements.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|--|
| 45261215-4 | Travaux de couverture de panneaux solaires |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | | |
|--|---------------------|--|
| | Objet du contrat | Réalisation de deux installations de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque |
| | Acheteur | Mairie de Bailly |
| | Type de contrat | Marché de travaux |
| | Structure | Lot unique |
| | Lieu d'exécution | 78870 Bailly |
| | Durée | 5 mois (1 mois de préparation et 4 mois de travaux) |
| | Pénalités de retard | $P = V \times R / 3000$ |
| | Variation des prix | Fermes actualisables, formule |
| | Nature des prix | Prix forfaitaires |

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

| | | |
|--|--|---------------------|
| | Publication de la consultation | Février 2025 |
| | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | Février – mars 2025 |
| | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | Mars 2025 |
| | Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | Mars – avril 2025 |
| | Classement des offres et attribution du contrat | Avril 2025 |
| | Information des candidats non retenus | Avril 2025 |
| | Signature et notification du contrat | Avril 2025 |
| | Fin des réalisations et des levées de réserves | 30 aout 2025 |

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.klekoon.com

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Grille de réponses techniques
- DPGF

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Visite obligatoire des sites:

Afin de répondre au marché, l'entreprise devra avoir effectué la visite des 2 sites prévus à l'installation. Sans cette visite l'offre ne sera pas étudiée sauf à prouver que l'entreprise connaît déjà les installations. 2 dates de visite sont prévues à ce jour :

- Mercredi 5 mars à 14h

- Mercredi 12 mars à 14h
L'entreprise devra envoyer un mail confirmant sa présence au minimum 48h avant à l'adresse technique@mairie-bailly.fr. La visite commencera à l'école PEPINIERE (allée de la PEPINIERE), puis à la halle du marché (place GODELLA).

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées. Elles devront être présentées clairement et chiffrées dans le mémoire technique ou dans un document à part.

■ Prestation supplémentaire 1:

Une option est associée au présent marché : fourniture et pose d'un système de stockage d'énergie de 50kWh.

■ Prestation supplémentaire 2 obligatoire :

Proposition d'un contrat de maintenance pour l'ensemble des infrastructures de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.klekoon.com

Les offres seront remises au format PDF, la grille de réponses techniques et le DPGF : ils seront aussi à remettre en format Excel.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : mairie de Bailly, 1 rue des Chênes-78870 Bailly

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---------------------------------|--|
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du regroupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) |
| Lettre de candidature (DC1) | Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf) |
| Qualifications professionnelles | Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) |
| Références Travaux | Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------|--|
| Acte d'engagement | <i>Acte d'engagement</i> |
| CCAP | <i>Cahier des clauses administratives particulières-paraphé et signé</i> |
| CCTP | <i>Cahier des clauses techniques particulières-paraphé et signé</i> |
| DPGF | <i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i> |
| Mémoire technique | maximum 30 pages (pénalités de 15 pts appliqués si dépassement) |

3. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère | Complément |
|---|---|
| 1. Prix (40 points) | Prix sur 40 points : il sera pris en compte l'offre proposée et si l'option obligatoire d'entretien et maintenance est retenue : nous l'ajouterons 5 fois au montant (le tout HT) |
| 2. Valeur technique (60 pts) | Valeur technique sur 60 points <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du mémoire technique - Conformité à l'étude de faisabilité - Détails sur le calepinage retenu (nombre de panneaux, orientation, inclinaison etc.) - Qualité du matériel proposé - Durabilité des matériaux - Exemple de réalisation similaires et un exemple d'étude de conception en annexe du mémoire - Précision et respect des délais de garantie demandés - Une annexe présentant un exemple d'étude de conception déjà réalisée - Respect de la date de fin des travaux et levée des réserve |
| Programme d'exécution (30 pts) | |
| Mesures spécifiques (10 pts) | <ul style="list-style-type: none"> - Analyses des contraintes du site et des problématiques d'exécution des travaux - Solutions apportées aux contraintes spécifiques - Moyens matériels affectés spécifiquement au chantier |
| Règles diverses (10 pts) | <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions prises pour garantir la sécurité, l'hygiène, bruit et environnement - La qualité et le contrôle des prestations - Dispositif mis en place pour les interventions d'urgences (contact, astreintes) - Détails sur les opérations de maintenance préventive |
| Planning (5 pts) | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du délai cadre et proposition d'un planning très détaillé par tâche, avec les dispositions pour garantir la tenue des délais, en tenant compte des fermetures annuelles de l'entreprise et des délais de livraison du matériel. - cohérence et respect des contraintes planning |
| Moyens humains spécifiques affectés à la mission(5 pts) | <ul style="list-style-type: none"> - L'identité de l'encadrement et de l'équipe chargée des travaux (organigramme, compétences , CV et missions de chacun) et des sous-traitants déclarés ou envisagés |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur un nombre de points**

Les critères sont notés : **Voir décomposition ci-dessus**, la note est obtenue par addition des points obtenus dans les différents critères.

En cas de dépassement du dossier technique à plus de 25 pages : une pénalité de 15 points sera appliquée.

La note totale est notée sur 100.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnait la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

■ **Négociations :**

L'acheteur attribuera le contrat sur la base des offres initiales avec une négociation possible.
L'acheteur pourra recevoir les 3 premières entreprises après un premier classement des offres.

■ **Contractualisation :**

Pour l'entreprise qui sera retenue, un premier marché de travaux lui sera confirmé pour l'installation. La maintenance sera saisie dans un second marché, et fera l'objet d'un ordre de service dissocié de celui des travaux.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ **Renseignements administratifs :**

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Référent juridique

DARME Fabien

Mairie de Bailly

1 rue des Chênes

78870 Bailly

Téléphone : 01 30 80 07 65

Courriel : fabien.darme@mairie-bailly.fr

■ **Renseignements techniques :**

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Sébastien MESNARD Directeur des Services Techniques

1 rue des chênes

78870 BAILLY

Courriel : technique@mairie-bailly.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78000 Versailles
Téléphone : 01 34 51 94 64
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

[] Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)